

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2025

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

LANCEMENT D'UN  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT POUR LA  
FOURNITURE DE  
VIANDE BIO POUR  
LA CUISINE DE  
PRODUCTION DES  
ÉCOLES PAUL  
LANGEVIN ET  
JULIE DAUBIÉ

#### PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Charles ALONSO, Arnold BAC, Hélène BERTHOUMIEUX, Simon BERNSTEIN, Lionel BENHAROUS, Patrick BILLOUET, Sander CISINSKI, Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Frédérique SARRE, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI,

#### ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Nancy AGUILERA TORRES



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE VIANDE BIO POUR LA CUISINE DE PRODUCTION DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET JULIE DAUBIÉ**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de l'ouverture d'une cuisine centrale de production pour les écoles Paul Langevin et Julie Daubié, la ville des Lilas a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaire pour cette cuisine.

Toutefois, le lot relatif à la viande n'avait reçu qu'une candidature irrégulière.

Aussi, il a décidé de lancer un nouvel appel d'offres ouvert afin de pourvoir à cette denrée.

Le futur accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois. Son montant maximum est de 90 000 euros HT soit 94 950 € euros TTC (TVA à 5,5%).

Le temps que la procédure arrive à terme, la cuisine de production se fournira en viande bio sur devis.

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**ARTICLE 1 :** Autorise le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre relatif à la fourniture de viande bio.

**ARTICLE 2 :** Dit que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 3 :** Fixe la durée de l'accord-cadre qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à une durée d'un an reconductible trois fois.

**ARTICLE 4 :** Dit que cet accord-cadre ne sera pas alloti.

**ARTICLE 5 :** Précise que le montant total de l'accord-cadre est estimé à 360 000 euros HT – 379 800 euros TTC (TVA à 5.5%), soit 90 000 € HT et 94 950 € euros TTC annuels (TVA à 5.5%).

La délibération est adoptée à l'unanimité, par trente et une (31) voix pour, aucune (0) contre et aucune (0) abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Nancy AGUILERA TORRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

093-219300456-20251010-D107-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025  
Publication : 14/10/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).